

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 5 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le vendredi 5 avril, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle du siège du CIAS à Bourbriac, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOUILLOT Lise; COCGUEN Marie-Jo; GENETAY Stéphanie; GEORGELIN Dominique; GUILLOU Claudine; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE FOLL Marie-Françoise; NAUDIN Christian; VILLECROZE Philippe

Administrateurs absents excusés :

BOSCHER Marina; GOASDOUE Gérard; INDERBITZIN Laure-Line; LE BLOAS Mireille; LE GOFF Yannick; LE MEAUX Vincent; LE SAULNIER Brigitte; LEVEDER Adeline; OLLIVRO HERVÉ; RASLE-ROCHE Morgan; THOMAS Joseph

Administrateurs absents :

CROISSANT Guy; ECHEVEST Yannick; LE CALVEZ Michel; TOMYN Jérémy

Administrateur absent ayant donné pouvoir : Néant

En exercice : 25
Présents : 10
Absents : 15
Représenté : 0

Date d'envoi des convocations : **29 mars 2024**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2024-04-09	CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
	BUDGET CIAS - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2023

L'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil d'Administration après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le conseil d'Administration peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, sont alors inscrits par anticipation au budget primitif du CIAS.

Il est aujourd'hui possible au conseil d'Administration de reprendre par anticipation les résultats 2023, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimée de 2023.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2024.

BUDGET PRINCIPAL CIAS

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2023	294 526,60	317 197,05	22 670,45
Résultat antérieur reporté		19 118,90	
Résultat à affecter			41 789,35

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2023	1 211,23	933,19	-278,04
Résultat antérieur reporté		17 127,67	
Résultat à affecter			16 849,63

Reprise anticipée des résultats 2023		Fonctionnement	Investissement
Recettes de fonctionnement		41 798,35	
Recettes d'investissement			16 849,63

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable;

Vu l'extrait du compte de Gestion du Budget CIAS de la DGFIP, SGC de Guingamp,

Vu la balance budgétaire et comptable 2023 du budget CIAS,

Vu l'extrait du tableau d'exécution 2023 du budget CIAS,

VU le Procès-Verbal de carence du Conseil d'administration du 28 mars 2024 ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE**, le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,

